

ARRETE DU. 15 Février 1945

Article ler

Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la Conservation présente un intérêt général, l'étang du Prevost et les parcelles riveraines sis sur les communes de CLERGOUS et de CHAMPAGNAC la NOAILLE (Corrèze).

Parcelles cadastrales: CLERGOUX - Section A 1: 30 à 34 - 41 à 44 84 à 91

Section A 2: 500 - 511 - 512 A 515 - 530 A 534 534 bis - 535.

CHAMPAGNAC-la-NOAILLE - Section D 1 - 220 à 223 - 232 à 258 - 240 249 - 252 à 254 - 311 à 313 322 - 323.

Section D 2 - 350 à 357 - 362 - 364 à 369

Par délégation :

Le Directeur Général de l'Architectur

signé : R. DANIS

Pour copie conforme Le Chef du Bureau des Sites.